

<p>Centre Communal d'Action Sociale De la ville de SEYSSES 8 rue du général De GAULLE 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</p>
<p>Nombre de Conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14 Procuration : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le trente septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seysses dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p>Date de convocation : 22/09/2022</p>
<p>Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Marie Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Fabio VITULLI, Françoise MALEPLATE, Cynthia GONZALEZ, Raymond BAILLE, Maryvonne SALES, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN</p> <p>Excusés : Magali PATINET, Brigitte CAZALBOU, Claire CABANNE</p> <p>Procuration : Joele DURRIEU (pour Magali GRANDSIMON), Monique BONZOM (pour Françoise BARRERE)</p> <p>Secrétaire de séance : Françoise BARRERE</p>	
<p><u>N°2022-4-4</u></p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>Tarif Voyage des Aînés 2022</p>	<p>Monsieur le Président rappelle l'annulation de la sortie initialement prévue le 17 juin 2022 en raison de la canicule, elle a pu être reconduite pour le mardi 4 octobre.</p> <p>Le programme de cette journée reste inchangé, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite du Parc Australien - Repas au sein du Parc - Balade en Péniche sur le Canal du Midi autour de la ville de Carcassonne <p>Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de fixer la participation au voyage des aînés du 4 octobre 2022 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrés de la commune de Seysses = 28 € - Personnes extérieures = 50 € <p>Les montants seront encaissés par le régisseur de recettes du CCAS.</p> <p>Après commentaire, débats, délibérations, le Conseil d'Administration décide :</p>

REÇU LE :
10 OCT. 2022
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

	<p>→ Fixer le tarif du voyage à 28€ pour les Seyssois, et 50€ pour les non Seyssois</p> <p>Résultat du vote : Unanimité</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-préfecture le 10/10/2022</p> <p>Publié ou notifié Le 17.10.2022.</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,</p> <p>Le Président, Jérôme BOUTELOUP</p> 